



## Appel à candidatures 2022 Déploiement de CJC Avancées (CJCA)

Le présent appel à candidatures vise à déployer des projets de CJC Avancées (CJCA) afin d'éprouver et valider les approches interventionnelles efficaces en matière d'accès aux soins des jeunes. Cet appel à candidatures vise également à soutenir et outiller les CJC pour les aider dans la construction et la mise en œuvre de leurs projets de consultations avancées.

Cet appel à candidatures s'inscrit dans la dernière étape de ce projet national dont l'objectif est de comprendre les facteurs qui favorisent l'accès aux soins des jeunes et finaliser le Guide des CJC Avancées. Sa diffusion est prévue fin 2023.

*Petit rappel des étapes du projet et de celles à venir [en vidéo](#)*

Il s'inscrit dans le cadre du projet « Modélisation et déploiement de CJC Avancées », financé par le Fonds de Lutte contre les Addictions, piloté par Addictions France, avec l'appui d'un ensemble de partenaires de l'addictologie (institutions publiques, universitaires, établissements et professionnels développant des CJC avancées, etc.) et un évaluateur externe, l'Agence Phare.

**Cet appel à candidatures est ouvert à toutes les CJC  
(ayant une expérience ou non dans le développement de CJCA)**

**Date butoir pour candidater : vendredi 04 novembre 2022**

Reconnue d'utilité publique

Fondée en 1872 par Louis Pasteur & Claude Bernard

[www.addictions-france.org](http://www.addictions-france.org) • [contact@addictions-france.org](mailto:contact@addictions-france.org)

ANPAA – 20 rue Saint-Fiacre 75002 Paris • T : 01 42 33 51 04

Suivez-nous sur :

 @AddictionsFr

 Association Addictions France

 Association Addictions France



Septembre 2022



## Sommaire

<b>1- Préambule .....</b>	<b>3</b>
<b>2- Pourquoi candidater ?.....</b>	<b>4</b>
<b>3- Objectifs de l'appel à candidatures.....</b>	<b>4</b>
<b>4- Cahier des charges .....</b>	<b>4</b>
<b>4.1 Types de projets attendus .....</b>	<b>4</b>
<b>4.2 Contenu des projets.....</b>	<b>6</b>
<b>4.3 Calendrier du projet .....</b>	<b>6</b>
<b>4.4 Les destinataires du projet de CJA.....</b>	<b>6</b>
<b>4.5 Indemnisation .....</b>	<b>6</b>
<b>5.1 Structures concernées par cet appel à candidature.....</b>	<b>7</b>
<b>5.2 Nombre de projets de CJA à sélectionner .....</b>	<b>7</b>
<b>5.3 Critères d'éligibilité et d'évaluation des candidatures .....</b>	<b>7</b>
<b>5.4 Modalités de soumission du dossier de candidature .....</b>	<b>8</b>
<b>5.5 Information sur le comité de sélection .....</b>	<b>8</b>
<b>5- Calendrier de l'appel à candidature.....</b>	<b>8</b>



# Appel à candidatures 2022

## Déploiement de CJC Avancées (CJCA)

Date butoir pour candidater : vendredi 04 novembre 2022

**Cet appel à candidatures est ouvert à toutes les CJC (ayant une expérience ou non dans le développement de CJCA)**

### 1- Préambule

Le présent appel à candidatures s'inscrit dans le cadre du projet « **Modélisation et déploiement de CJC Avancées** » porté par Addictions France.

Ce projet d'une durée de 3 ans, financé par le Fonds de Lutte contre les Addictions, a pour objectif d'**identifier les facteurs qui influencent l'accès aux soins des jeunes en CJC Avancées, d'en proposer une ou plusieurs modélisations et d'en évaluer leur efficacité.**

Cet appel à candidatures intervient au terme de la deuxième année du projet. Il s'appuie sur les résultats de l'expérimentation de projets de CJCA réalisée entre janvier et juin 2022. Ces résultats sont synthétisés et repris dans le **Guide Intermédiaire « Consultations Jeunes Consommateurs Avancées (CJCA) »**.

Dans ce contexte, toutes les CJC sont invitées à proposer des projets de CJCA permettant de répondre aux objectifs définis dans le cadre du présent appel à candidatures. Pour construire leur(s) projet(s), les CJC peuvent s'appuyer sur les Guides Initial et Intermédiaire « Consultations Jeunes Consommateurs Avancées (CJCA) », qui constitue une boîte à outil. Les dossiers retenus feront l'objet d'une enquête (quantitative et qualitative) qui sera réalisée par un évaluateur externe, l'agence Phare. Cette enquête permettra de comprendre les facteurs en jeu dans l'accès aux soins des jeunes.

Cliquez ici pour consulter : [Guide Initial des CJCA](#) et [Guide Intermédiaire des CJCA](#)

### Qu'est-ce qu'une CJC Avancées (CJCA) ?

Il s'agit d'une consultation de proximité permettant d'aller à la rencontre des publics cibles, les jeunes, en allant dans les lieux où ils se trouvent<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Extrait de la Circulaire DGS/MC2 no2008-79 du 28 février 2008 relative à la mise en place des centres de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie et à la mise en place des schémas régionaux médico-sociaux d'addictologie



## 2- Pourquoi candidater ?

Les CJC retenues pour cette phase d'expérimentation :

- Seront accompagnées dans la mise en œuvre de leur projet
- Seront outillées pour mettre en œuvre leur projet
- Capitaliseront leurs expériences avec celles d'autres CJC (des groupes de travail nationaux seront animés et une plateforme de partage et d'échange est mis à disposition des CJC)
- Bénéficieront d'une évaluation quantitative et qualitative de leur(s) projet(s)
- Contribueront à améliorer le dispositif des CJC en France et plus particulièrement des CJC Avancées
- Valoriseront leurs initiatives et leurs expertises en matière de CJC Avancées
- Contribueront à élaborer un plaidoyer pour promouvoir les CJC Avancées

**Les résultats de cette phase de déploiement, auquel les CJCA participeront, seront valorisés au niveau national dans la version finale du Guide « Consultations Jeunes Consommateurs Avancées (CJCA) ».**

## 3- Objectifs de l'appel à candidatures

- Construire et expérimenter des actions favorisant l'accès aux soins des jeunes
- Construire les processus / méthodes d'une CJCA efficace
- Construire et contextualiser des outils visant à soutenir la pratique des CJC
- Travailler à l'adéquation du contexte avec les actions/outils mis en œuvre
- Identifier les conditions d'essaimage de projets de CJCA
- Soutenir la montée en compétence et formaliser les apprentissages dans les projets de CJCA
- Valoriser les initiatives des CJC

## 4- Cahier des charges

### 4.1 Types de projets attendus

Les projets attendus dans le cadre de cet appel à candidatures peuvent prendre appui sur :

- **Des projets de CJCA déjà existants.** L'enquête permettra d'observer et comprendre les facteurs en jeu dans l'accès aux soins des jeunes. Et selon les besoins de la CJC et le type de projet dans lequel elle s'inscrit, cette dernière pourra bénéficier d'un accompagnement et/ou d'outils.
- **Des projets de CJCA à construire ou en cours en construction.** L'enquête permettra de comprendre les processus d'élaboration et de mise en œuvre d'une CJCA, identifier les leviers et les freins. Et selon les besoins de la CJC et le type de projet dans lequel elle s'inscrit, cette dernière pourra bénéficier d'un accompagnement et/ou d'outils.

Ainsi, **il est possible de proposer un dossier avec un partenariat déjà actif ou pour un nouveau partenariat.**



Par ailleurs, les candidatures doivent s'inscrire dans une des 4 situations décrites ci-dessous. A noter que selon le type de situation dans laquelle la CJC s'inscrit, le dossier de candidature sera différent : **pour chaque type de situation, un dossier de candidature a été créé spécifiquement.**

### **1- Diagnostic pour améliorer ou implanter une CJCA**

Votre CJC (Avancée) a besoin de réaliser un diagnostic pour :

- Améliorer une ou plusieurs CJCA déjà existantes  
Et/ou
- Développer de nouvelle(s) CJCA au sein d'une structure ou sur un territoire

Les CJC retenues sur cet appel à candidatures et sur ce type de projet se verront proposer des outils et/ou un accompagnement par la cheffe de projet national pour les aider à réaliser leur diagnostic. Un travail de contextualisation des outils sera mené en lien avec les CJC.

### **2- CJC Avancées et travail partenarial**

Deux types de projets peuvent être proposés dans cette situation-là :

2.1 Votre CJC a implanté une CJCA dans une ou plusieurs structures partenaires et vous souhaitez (re)travailler vos modalités de collaboration avec ces établissements afin de structurer :

- Les instances (comité de pilotage, technique ; réunions régulières ; etc.)
- Les étapes de mise en œuvre et de collaboration entre la CJCA et le partenaire
- Les outils de travail partagés, etc.

Les CJC retenues sur cet appel à candidatures et sur ce type de projet se verront proposer des outils et/ou un accompagnement par la cheffe de projet national pour les aider dans la structuration de leur collaboration avec leurs partenaires. Un travail de contextualisation des outils sera mené en lien avec les CJC.

2.2 Vous avez modifié vos modalités de mise en œuvre de la CJCA (le type de consultation, le type d'actions complémentaires à la consultation, les instances de pilotage, etc.). L'histoire de ce changement et les critères de choix que vous avez retenus pour opérer ce(s) changement(s) nous intéressent.

Les CJC retenues sur cet appel à candidatures et sur ce type de projet profiteront de l'évaluation qualitative et quantitative menée par l'agence d'évaluation pour apprécier les impacts de ces changements.

### **3- CJC Avancées auprès de publics volatils<sup>2</sup> et/ou vulnérables**

Vous développez des CJC Avancées auprès de publics « volatils » et/ou de publics plus « vulnérables » (éloignés du système de soins, rencontrant des difficultés de lecture, allophone, etc.), nous sommes intéressés par vos méthodes d'intervention et nous vous proposons de déposer un projet pour valoriser votre expertise de « l'aller vers ».

---

<sup>2</sup> Public volatil : public qui ne reste pas fixe dans un lieu, qui est très mobile, difficile à capter. Ex : jeune dans les clubs sportifs, dans les universités, point d'accueil et d'écoute, etc.



#### 4- CJC Avancées et implication des jeunes

Vous impliquez les jeunes ou souhaitez développer cette méthode interventionnelle dans le cadre d'un projet de CJCA afin de :

- Adapter vos modalités d'implantation (lieu et horaires de la consultation, fréquence, etc.) en fonction des besoins et demandes des jeunes
- Améliorer la communication et la connaissance de la CJCA auprès des jeunes
- Développer une relation de confiance entre les jeunes et la CJC
- Etc.

Les CJC retenues sur cet appel à candidatures et sur ce type de projet se verront proposer des outils et/ou un accompagnement par la cheffe de projet national pour les aider à structurer cette démarche.

#### 4.2 Contenu des projets

Les projets doivent s'inscrire dans une des 4 situations décrites dans la partie « types de projets attendus ». Leurs contenus peuvent être étayés par les axes d'intervention, les préconisations et outils proposés dans le [Guide Intermédiaire des CJCA](#).

Si un projet s'inscrit dans plusieurs situations, le porteur du projet devra sélectionner le type de situation (et le dossier de candidature correspondant) dont les enjeux sont les plus saillants pour son projet. Il pourra indiquer dans la partie « informations complémentaires » (dans le dossier de candidature) l'autre situation dans laquelle son projet s'inscrit également.

#### 4.3 Calendrier du projet

Les projets doivent se dérouler entre **décembre 2022 et fin octobre 2023**.

#### 4.4 Les destinataires du projet de CJCA

Les projets peuvent s'inscrire dans/sur :

- **Une structure** accueillant des jeunes (établissements d'enseignement et d'apprentissage, structures d'insertion sociale et professionnelle, Ecole de la 2<sup>ème</sup> chance, PJJ, structures d'accueil et d'écoute des jeunes)  
Ou
- **Un territoire**

**La structure ou le territoire ciblé par le projet peuvent concerner des partenaires déjà « actifs » ou non de la CJC, des CJCA déjà actives ou non.**

#### 4.5 Indemnisation

Les projets de CJCA retenus se verront proposer une indemnisation. Celle-ci vise à indemniser la participation des CJC à :

- L'enquête qualitative (entretiens avec les professionnels de CJC, mise en relation avec les partenaires et les jeunes vus en CJCA)
- L'enquête quantitative (remplissage d'un tableau de bord et diffusion de questionnaire à des jeunes)
- Participation aux 2 réunions nationales (une en décembre 2022 et l'autre en novembre 2023)
- Participation à des groupes de travail nationaux

L'indemnisation repose sur un forfait horaire de 50€/h. Le volume horaire maximal pris en charge est de 50h soit une indemnité maximum de 2500€. En sus, les frais annexes (déplacement, repas) liés aux réunions nationales sont pris en charge.



Cette indemnité est proposée spécifiquement dans le cadre de ce projet.

La mise en œuvre des projets de CJCA, proposés dans le cadre de cet appel à candidatures, doit reposer sur les ressources disponibles au sein de la structure porteuse du projet.

Le dossier de candidature ne comprend pas de partie « budget prévisionnel ». Les indemnités seront calculées et versées au regard de l'activité réalisée, des dépenses engagées et dans la limite du montant maximum indiqué par axe.

## 5- Modalités pour candidater

### 5.1 Structures concernées par cet appel à candidature

Toutes les CJC ayant développé ou non des CJC Avancées

### 5.2 Nombre de projets de CJCA à sélectionner

**60 projets de CJCA seront retenus.**

Parmi les 60 projets qui seront retenus sur la phase de déploiement, 18 projets de CJCA ayant participé à la phase d'expérimentation sont inclus dans la phase de déploiement (les raisons de cette prolongation sont expliquées en Partie III, chapitre 11 du [Guide Intermédiaire des CJCA](#)). **Cet appel à candidatures ambitionne donc la sélection de 42 nouveaux projets de CJCA.**

Une même CJC peut proposer plusieurs projets de CJCA.

### 5.3 Critères d'éligibilité et d'évaluation des candidatures

#### Critères de recevabilité

Les dossiers doivent être soumis :

- Dans les délais (cf. partie 6)
- Via le dossier correspondant au type de projet déposé
- Dans leur intégralité

Ils pourront donner lieu à des demandes de compléments d'information ou proposition de modification.

#### Critères d'éligibilité

- Le dossier doit répondre au cahier des charges (type et contenu du projet, calendrier, destinataires)
- Le porteur de projet ne doit pas être membre du comité de sélection de cet appel à candidatures
- Les CJC candidates s'engagent à ce que le référent du projet soit disponible le 12 décembre pour participer à la réunion de lancement.

#### Critères d'évaluation

Les dossiers seront étudiés par un comité de sélection qui évaluera les candidatures sur les critères suivants :

- Adéquation du projet avec la situation retenue par le porteur du projet
- La description du projet (description claire des étapes du projet, du fonctionnement du partenariat, etc.)
- Besoins et attentes des CJC
- Prise en compte des axes, préconisations et outils proposés dans les deux guides





- Adéquation entre le projet proposé et les moyens humains disponibles au sein de la CJC-CJCA
- Capacité de réalisation du projet dans les délais impartis

Afin de garantir une représentativité des actions réalisées par les CJCA, le comité de sélection sera vigilant à la diversité :

- Des types de projets déposés (diagnostic, travail partenarial, etc.)
- Des contextes et environnement du projet (structures partenaires ; profil du territoire ; profil des publics)
- Des besoins et attentes des CJC
- Des profils de CJC

#### **5.4 Modalités de soumission du dossier de candidature**

Le dossier de candidature est à envoyer au plus tard le **04 novembre 2022** à l'adresse suivante (autant de dossier de candidature à envoyer que de projet de CJCA) :

[\*\*cjc.avancees@addictions-france.org\*\*](mailto:cjc.avancees@addictions-france.org)

Pour toute demande de renseignement complémentaire, vous pouvez adresser vos questions à l'adresse mail indiquée ci-dessus.

L'appel à candidatures et les dossiers pour candidater sont également disponibles sur : [CJCA.Actus.Guide.AAC](#)

#### **5.5 Information sur le comité de sélection**

Le comité de sélection est composé de membres issus d'université, de fédération et de représentants d'établissements médico-sociaux.

### **5- Calendrier de l'appel à candidatures**

Lancement : 01 septembre 2022

**Date butoir de dépôt : 04 novembre 2022**

Réponse aux CJC candidates : semaine du 28 novembre

Réunion de lancement avec les CJC retenues : 12 décembre